Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal et de Laval

Par courriel

Montréal, le 7 juillet 2023

Objet : Demande d'accès concernant le 12055, chemin de la Côte-de-Liesse, lot 1 522 902, cadastre du Québec, lots 528, 529, 530, cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, Dorval (Québec) N/Réf : 200833225 V/Réf : Art 23-24

Madame Art 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 mai 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les documents visés par votre demande;

200833225, 12055, chemin de la Côte-de-Liesse, lot 1 522 902

Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir cet hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir.

Attention : Il peut être dirigé vers vos « Courriels indésirables ».

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 48, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, nous vous informons que des documents relèvent de la ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

MONTRÉAL (VILLE)
Me Emmanuel Tani-Moore
Chef de division et greffier-adjoint
Service du greffe
275, rue Notre-Dame E.
Montréal (QC) H2Y 1C6
Tél. : 514 872-3142
greffe_acces@montreal.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Courriel dr06acces@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de Montréal
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
www.environnement.gouv.qc.ca

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Montréal, le 24 août 2016

RÉVOCATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Hibon inc.
100, avenue du Voyageur
Pointe-Claire (Québec) H9R 6A8

N/Réf. : 7610-06-01-08031-10
401383737

Objet : Fabrication de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges

Mesdames,
Messieurs,

ATTENDU QUE vous êtes titulaire d'un certificat d'autorisation délivré le 22 août 2016 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges.

La capacité maximale de production annuelle est de Art 23-24 surpresseurs à lobes et de Art 23-24 soufflantes centrifuges.

Le projet est réalisé sur le lot 1 522 903 du cadastre du Québec, soit au 12 055, chemin Côte-de-Liesse à Dorval.

ATTENDU QUE vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 mai 2016, reçue le 11 juillet 2016 et complétée le même jour.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), je soussigné, révoque votre certificat d'autorisation.

Pour le ministre,

MT/JLP/am

Par : Marilou Tremblay
Directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Art 23-24

Art 48

Art 48

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Montréal, le 18 juin 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Hibon inc.
12055, chemin Côte-de-Liesse
Dorval (Québec) H9P 1B4

N/Réf. : 7610-06-01-08031-10
400932158

Objet : Fabrication de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 décembre 2011, reçue le 21 décembre 2011 et complétée le 4 juin 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> Exploitation d'une usine de fabrication de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges.
>
> La capacité maximale de production annuelle est de Art 23-24 surpresseurs à lobes et de Art 23-24 soufflantes centrifuges.
>
> Le projet est réalisé sur le lot 1 522 903 du cadastre du Québec, soit au 12055, chemin Côte-de-Liesse à Dorval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges, daté du 4 janvier 2012, signé par Art 53-54 de Hibon inc.;

- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 28 mai 2012, par [redacted] Christian Doucet, ing., lequel fournissait des informations complémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/DR/ém

Hélène Proteau
Directrice régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Art 23-24

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 9 janvier 2012

Art 53-54

Directeur de l'ingénierie
Hibon Inc.
An Ingersoll Rand Company
12055, Côte-de-Liesse
Dorval (Québec) H9P 1B4

N/Réf.: 7610-06-01-08031-10

Objet : Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de fabrication de surpresseurs d'air au 12 055, Côte-de-Liesse, Montréal

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 6 janvier 2012 votre demande datée du 4 janvier 2012 et deux chèques totalisant un montant de 1 613 $ concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Votre demande a été transmise à monsieur Daniel Rivard qui procédera à l'analyse de votre dossier, ce qui nous permettra de déterminer si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires seront nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité. Vous pouvez le joindre au 514 873-3636, poste 247.

Le Ministère s'est engagé auprès de sa clientèle à lui délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation ou de permis. Veuillez noter que cet engagement ne tient compte que des délais de traitement imputables au Ministère. En effet, il est de votre responsabilité de nous fournir tous les renseignements requis à l'étude de votre demande.

Si pour des raisons exceptionnelles l'analyse de votre demande exigeait un délai additionnel, nous vous en aviserons.

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation

Veuillez noter que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci. Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser notre numéro de référence inscrit ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

YV/ém

Yves Valiquette, biologiste
Coordonnateur

Art 48

Art 48

Art 48

Québec

Ministère
de l'Environnement

Montréal, le 1er mai 2003

AUTORISATION

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal QC H2Y 1C6

N/Réf. : 7311-06-01-65500-38
400080229

Objet : Travaux d'aqueduc
Dépôt de neige Avoca
Arrondissement Dorval-L'Île Dorval

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 18 décembre 2002, reçue le 19 décembre 2002 et complétée le 23 avril 2003, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> Installation d'une conduite d'aqueduc d'une longueur approximative de 110 mètres vers le sud-ouest à partir de la rue Avoca, sous le dépôt de neige Avoca, lots 527 et 528, pour le bouclage de l'aqueduc, le tout dans l'arrondissement de Dorval-L'Île Dorval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plan n° (L0784A)L00775B-141 1 de 2 intitulé « *Lieu d'élimination de neiges usées Site Avoca Vue en plan* », préparé par CIMA+, signé et/ou scellé par Pierre Breton, ing et Claude Gaudreau, ing., en date du 16 octobre 2000, dernière révision en date du 10 décembre 2002.

- Plan n° (L0784A)L00775B-141 2 de 2 intitulé « *Lieu d'élimination de neiges usées Site Avoca Plan de coupes et détails* », préparé par CIMA+, signé et/ou scellé par Pierre Breton, ing et Claude Gaudreau, ing., en date du 16 octobre 2000, dernière révision en date du 10 décembre 2002.

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 18 décembre 2002, signée par Pierre Breton, ing. de CIMA+ présentant la demande d'autorisation ainsi que des renseignements techniques pour des travaux d'aqueduc sous le site Avoca, 2 pages.

- *Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts*, signé par Pierre Breton, ing., le 10 août 2001, reçu le 19 décembre 2002, 7 pages.

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 11 avril 2003, signée par Pierre Breton, ing. de CIMA+ concernant des renseignements techniques et le devis pour des travaux d'aqueduc sous le site Avoca, 2 pages et un croquis annexé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/DN/nb

Jean Rivet
Directeur régional de Montréal

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Région de Montréal

1. Identification

Date de l'inspection :	2008 *année*	*04* *mois*	*23* *jour*	**Heure d'arrivée : 10 h 22**	**Heure de départ : h**
Date de rédaction :	2008 *année*	05 *mois*	12 *jour*	**No dossier (gestion documentaire) : 7316-06-01-65500-03**	

Technicien, technicienne : Jacinthe Alarie	**Accompagné, accompagnée de :**
No intervention (SAGO) : 300424733	**No document (SAGO) (facultatif): 400487651**

Motif de l'inspection

Secteur : ☐ **industriel** ☒ **municipal** ☐ **agricole** ☐ **pesticides** ☐ **hydrique** ☐ **naturel**

Type d'inspection : ☐ **plainte (remplir section Plainte)** ☐ **suivi d'avis d'infraction** ☐ **suivi autorisation** ☒ **programme de contrôle** ☐ **suivi d'urgence** ☐ **interne** ☐ **autre (préciser)**

But : Vérifier la conformité du lieu d'élimination de neige temporaire suite à l'approbation délivré le 7 mars 2008.

Plainte

No de demande (SAGO) :	**No de dossier :**
Plaignant rencontré : ☐ **oui** ☐ **non**	**Rétroinformation :** ☐ **oui** ☐ **non**

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : **Lieu d'élimination de neige Avoca** **Ville de Dorval**	**Adresse postale (si différente) :** **Ville de Dorval** **550, boulevard Dorval** **H9S 1B2**
No du lieu (SAGO): X0601117	**Type de lieu :** Lieu d'élimination de neige
Responsable du lieu : Monsieur Stéphane Beaudoin	**No intervenant (SAGO) :** Y2053605

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur Stéphane Beaudoin	**Chef de division voirie**	Art 53-54
Monsieur Denis Gauthier		

Pièces annexées

Type	Quantité	Numéro(s)
☒ **photos**	2	
☐ **croquis**		
☐ **plan**		
☐ **carte**		

Échantillons

Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☐ **eau**		
☐ **air**		
☐ **sol**		
☐ **flore**		
☐ **faune**		
☐ **déchets**		

2. Description de l'inspection

J'ai rencontré les employés de la ville au bureau des travaux publics. Nous avons utilisé une fourgonnette qui appartient à la ville pour se rendre au lieu d'élimination de neige Avoca. Je lui ai expliqué le but de l'inspection qui est de vérifier le cheminement des eaux de fonte.

Historique du dossier

Ce site a obtenu un certificat d'autorisation émis le 15 mai 2003. Par contre, ce lieu d'élimination de neige n'a jamais été aménagé, par conséquent la ville ne peut exploiter ce site. Étant donné la quantité de neige tombée pour l'hiver 2007-2008, la ville a obtenu une approbation temporaire en ce qui concerne l'utilisation du site Avoca pour l'éliminer de neige le 21 février 2008.

Observations lors de l'inspection

- Le site n'est pas clôturé.
- La hauteur de l'amas de neige est environ 30 pieds.
- Il y avait des déchets éparpillés au sol.
- Les eaux de fonte sont acheminées dans des fossés.

Discussion avec les employés

- Le site a été utilisé environ 2 semaines.
- Aucun entrepreneur privé ne pouvait déposer la neige dans ce site, à l'exception de l'aéroport.
- Ils m'expliquent que les eaux situées dans les fossés sont habituellement rejetées dans le réseau d'égouts pluvial. Par contre, la ville a aménagé une conduite pour que les eaux de fonte soient acheminées dans le réseau d'égouts sanitaire à l'intersection des rues Marshall et English.
- Les employés m'informent qu'il y aura des machineries qui déplaceront la neige de façon hebdomadaire pour accélérer la fonte des neiges.
- Ils m'ont transmis des informations concernant ce lieu d'élimination de neige temporaire (registre, plan et photos de l'installation de la conduite.
- Le volume de neige entreposée à ce site est de 47 455 m^3.
- À la fin de l'inspection, je leur rappelle qu'il doit nettoyer les déchets pour éviter que les déchets s'éparpillent.

Autres informations

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Art 23-24 Art 23-24 .

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

3. Conclusion

Les eaux de fonte sont acheminées dans le réseau d'égout sanitaire.

4. Recommandations

En automne, faire une inspection pour vérifier si les déchets provenant de l'entreposage de neige ont été ramassés.

Rédigé par : Jacinthe Alarie, technicienne	**Secteur :** Municipal
Signature :	**Date :**

5. Vérification

Approuvé par : Michel Léonard, coordonnateur par intérim	**Secteur :** Municipal, hydrique et industriel
Signature :	**Date :**
Commentaires du vérificateur :	

Québec
Ministère
de l'Environnement

Montréal, le 23 janvier 2003

Monsieur Pierre Breton, ing.
CIMA +
3 400, boul. du Souvenir
Bureau 600
Laval (Québec) H7V 3Z2

N/Réf. : 7311-06-01-65500-38

Objet : Demande d'autorisation
Installation d'une conduite d'aqueduc dans le dépôt à neige Avoca, de l'arrondissement Dorval/Île Dorval de la Ville de Montréal, pour réaliser le bouclage du réseau d'aqueduc.

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 19 décembre 2002 votre demande datée du 18 décembre 2002, concernant le projet mentionné en rubrique.

Votre demande a été transmise à madame Dominique Normandin, ing., que vous pouvez rejoindre au (514) 873-3636, poste 282, qui procédera à l'analyse de votre dossier afin de nous permettre de déterminer si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires sont nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité.

Veuillez noter que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci.

Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le numéro de référence inscrit ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Soraya Gavidia, ing. M.Sc.A.
Chef d'équipe intérimaire

Direction régionale de Montréal
Service municipal, agricole et hydrique
5199, rue Sherbrooke Est - Bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 864-1990